

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT

_____ - EA - _____

TYPE DE PAIEMENT : MENSUEL SEMESTRIEL

NOM ET ADRESSE

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

☎ _____ ☎ _____

REFERENCES ABONNE : _____ / _____

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Numéro international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code International d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

DESIGNATION DU CREANCIER

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE
CHERBOURG EN COTENTIN
22 rue François La Vieille - BP 719
50107 CHERBOURG OCTEVILLE CEDEX
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA :
FR85ZZZ415968

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le TRESOR PUBLIC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du TRESOR PUBLIC.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée **dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé**

A Le

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

<p>A la suite de votre adhésion :</p> <p>↳ Vous recevrez en février, un avis d'échéances vous indiquant le montant et les dates des dix premiers prélèvements qui seront effectués sur votre compte, à partir du mois de mars.</p> <p>↳ Le premier prélèvement sera effectué le 15 mars.</p> <p>Pour des raisons techniques, la mensualisation ne peut être effectuée qu'à partir de 6 € / mois.</p> <p>Pendant l'année :</p> <p>↳ Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant), de mars à décembre ; ils représentent 1/11^{ème} de la consommation de référence (année précédente ou estimation pour les nouveaux abonnés).</p> <p>↳ Si vous estimez que votre consommation présentera une différence en + ou en -, prenez contact avec le service des eaux de la Communauté de Communes des Pieux.</p> <p>En début d'année suivante :</p> <p>Vous recevrez une facture qui indiquera le solde à régler :</p> <p>↳ Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.</p> <p>↳ Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde sera automatiquement prélevé sur votre compte à partir du 15 février.</p> <p>Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements seront effectués :</p> <p>↳ Si vous changez de références bancaires, numéro de compte, agence, succursale, ou centre de chèque postal, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement que vous vous procurerez au service des eaux de la Communauté de Communes des Pieux et fournir un relevé d'identité bancaire ou postal concernant votre nouveau compte.</p> <p>↳ Si vous prévenez la Communauté de Communes des Pieux avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.</p>	<p>Vous changez d'adresse :</p> <p>Lors de votre déménagement prévenez le service des eaux de la Communauté de Communes des Pieux et indiquez-lui votre nouvelle adresse.</p> <p>Renouvellement de contrat de mensualisation :</p> <p>Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation sera automatiquement reconduit l'année suivante.</p> <p>Vous ne devez établir une nouvelle demande (avant le 15 janvier) que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.</p> <p>Echéances impayées :</p> <p>Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte plus de 3 fois dans l'année, vous perdrez alors pour cette même année le bénéfice de la mensualisation. Le contrat de mensualisation ne sera plus reconduit l'année suivante. Dans ce cas, vous devrez acquitter vos factures semestriellement.</p> <p>Les frais de rejet facturés à la Communauté de Communes des Pieux par la Banque de France vous seront imputés sur la facture de solde.</p> <p>Pensez à approvisionner votre compte à chaque échéance</p> <p>Fin du contrat de mensualisation :</p> <p>Si vous voulez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer le service des eaux de la Communauté de Communes des Pieux avant le 15 janvier.</p> <p>En dehors de cette date, si vous vous trouvez dans une situation difficile entraînant une diminution brusque et durable de vos revenus (perte d'emploi, événement imprévisible) vous pouvez arrêter votre mensualisation. Il suffit pour cela d'en faire la demande par écrit au service des eaux de la Communauté de Communes des Pieux accompagnée des documents justifiant votre situation</p>
--	---

Fait à Les Pieux,
Le
Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Eau et de l'Assainissement
Philippe LAMORT



Fait à
Le
Signature de l'abonné

(1) A SIGNER UNIQUEMENT SI VOUS ETES CONCERNES PAR LE PRELEVEMENT MENSUEL

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT

_____ - EA - _____

Ne rien inscrire.
La Référence Unique de Mandat (RUM)
vous sera communiquée une fois le
prélèvement mis en service

TYPE DE PAIEMENT : MENSUEL SEMESTRIEL

Cocher la case
correspondante

NOM ET ADRESSE

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

**Compléter le document
ci-joint
selon les suggestions ci-après,
joignez un RIB et retournez nous l'ensemble,
nous ferons le reste**

Si vous êtes déjà abonné,
indiquer le numéro figurant au
haut du recto de votre facture

REF. DES ABONNES : _____ / _____

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Numéro international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code International d'Identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Indiquer les éléments de votre RIB
Attention : joindre un RIB à cette
demande

DESIGNATION DU CREANCIER

TRESOR PUBLIC
1 route de la Forgette - BP 6
50340 LES PIEUX
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA :
FR85ZZZ415968

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le TRESOR PUBLIC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du TRESOR PUBLIC.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée *dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé*

A Le

Signature

Indiquer le lieu et la date et
apposer votre signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés